

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 13 février 2017 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Serge Deschênes,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 32 et vérifie le forum.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 16 janvier 2017 et la session spéciale tenue le 8 février 2017.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 janvier 2017.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 077 m³, moyenne : 99 m³/jr
Les Buissons : 7 559 m³, moyenne : 243 m³/jr
Station de recherche : 01-12-2016 au 01-02-2017 0,6 m³
Camping de la Rive : Non disponible

- Service sur les pratiques de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 09 et 23 janvier 2017
Incendie : 09, 12, 20 et 25 janvier 2017



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

Premiers répondants : Aucun
Formation de pompier : 23 janvier 2017

- M.R.C. de Manicouagan

Aucun.

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2017-02-028
6516

CORRESPONDANCE

Reçue :

* M. Jean Bissonnette, sous-ministre adjoint du développement culturel et patrimoine, ministère de la Culture et des Communications -17-02-01- annonce de la nomination de M. Pierre Dassylva, à compter du 6 février 2017, au poste de directeur régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord pour le ministère de la Culture et des Communications.

M. Hervé Chatagnier, directeur, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -17-02-10- certificat d'autorisation concernant la stabilisation temporaire d'urgence vis-à-vis l'adresse civique du 87, rue Labrie.

Expédiée :

* M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste -17-01-17- envoi de la résolution numéro 2017-01-010 selon laquelle le conseil municipal accepte l'offre d'assistance professionnelle et technique en urbanisme, au coût de 2 500 \$, plus taxes.

* Mme Gaëlle Carrier, Akifer -17-01-17- envoi de la résolution numéro 2017-01-011 selon laquelle le conseil accepte l'offre de la compagnie Akifer pour réaliser les travaux de gestion d'Akifer sur les puits de Les Buissons et de Pointe-aux-Outardes pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, au coût de 3 410 \$, plus taxes annuellement.

* M. Bernard Normand, 96, rue de Baie-Saint-Ludger -17-01-17- envoi de la résolution numéro 2017-01-013 selon laquelle le conseil municipal accepte de confirmer le droit acquis quant à l'implantation de la verrière dans la zone NS1 pour la propriété du 96, rue de Baie-Saint-Ludger.

* Mme Julie Samuel, conseillère aux opérations régionales, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire -17-02-01- envoi du relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

* M. Martin St-Gelais, Roland Munger inc. -17-02-10- envoi de la résolution numéro 2017-02-018 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission de la compagnie Roland Munger inc. pour les travaux de stabilisation d'urgence de la berge en face du 87, 97, et 101, rue Labrie, au coût de 21 659,40 \$, plus taxes.

* Mme Myriam Hotte, Groupe-conseil TDA -17-02-10- envoi de la résolution numéro 2017-02-019 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte l'offre de service du Groupe-conseil TDA pour la surveillance des travaux d'urgence de la berge en face du 87, 97 et du 101, rue Labrie, qui serait réalisée à même le coût de 5 700,00 \$, plus taxes qui a été autorisé en décembre 2016.

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



* Mme Valérie Larrivée, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports -17-02-10- envoi de la résolution numéro 2017-02-020 selon laquelle le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Saint-Laurent, pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

Il est proposé par le conseiller, Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2017-02-029
6517

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2017-02-13.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2017-02-030
6517

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU SCRSI

CONSIDÉRANT QUE

le 20 juin 2012, la MRC de Manicouagan a adopté son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel fut approuvé par le ministère de la Sécurité civile le 13 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE

dans le cadre de la mise en œuvre dudit schéma, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a l'obligation d'élaborer annuellement un rapport d'activités et ce, tel que requis en vertu de l'article 35, de la Loi sur la Sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte le dépôt du rapport annuel d'activités 2016 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, préparé par M. Louis-Xavier Côté-Benoît, directeur et préventionniste pour la Péninsule Manicouagan;

QUE ledit rapport soit transmis à la MRC de Manicouagan pour dépôt au MSP et ce, conformément à l'article 35, de la Loi sur la sécurité incendie et en référence à l'action 10 du SCRSI.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

2017-02-031
6518

SOUTIEN FINANCIER – GROUPE FEMMES EN MOUVEMENT

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue du Groupe Femmes en Mouvement pour la préparation de diverses activités touchant les femmes dont la Journée internationale des femmes aura lieu le 8 mars prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de faire un don de 50 \$ au Groupe Femmes en Mouvement afin de les aider financièrement à la préparation d'activités qui auront lieu en 2017.

2017-02-032
6518

ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND – CLUB « LES SKIEURS DE LA SAVANE

CONSIDÉRANT QU' un comité de bénévoles, le club Les Skieurs de la Savane, s'occupe de l'entretien, l'amélioration et le prolongement de la piste de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remboursera l'essence de la motoneige qui servira à l'entretien hivernal de la piste de ski de fond.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes rembourse au club Les Skieurs de la Savane, l'essence de la motoneige qui servira à l'entretien hivernal de la piste de ski de fond.

2017-02-033
6518

LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE Les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année où le Québec en entier se mobilise et s'active autour des jeunes pour leur parler d'efforts et de persévérance, des risques du décrochage scolaire et des avantages d'un diplôme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire nommer Mme Diane David, de la Maison des jeunes Le SQUAT, comme superhéroïne de la persévérance scolaire, qui est une personne dévouée à la cause et qui a à cœur la réussite éducative des jeunes de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Diane David, de la Maison des jeunes Le SQUAT, comme superhéroïne de la persévérance scolaire pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2017-02-034
6518

PROTOCOLE D'ENTENTE – REFUGE ANIMAL LE CHAPITOU

CONSIDÉRANT QU' un projet d'entente avec Le Refuge animal Le Chapitou a été déposé pour l'année 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, tel que déposé, le protocole d'entente avec Le Refuge animal Le Chapitou pour 2017.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2017-02-035
6519

MISE À JOUR DE L'ANTIVIRUS – SYSTÈME INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'antivirus installé dans le système informatique doit être mis à jour;

CONSIDÉRANT l'offre de PG Govern pour la fourniture et l'installation de 6 mises à jour de l'antivirus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de PG Govern concernant la fourniture et l'installation de 6 mises à jour de l'antivirus du système informatique, au coût de 366,00 \$, plus taxes.

2017-02-036
6519

ACTIVITÉS – PLAISIRS D'HIVER 2017

CONSIDÉRANT QUE pour la semaine familiale, dans le cadre de « Plaisirs d'hiver », le comité de la famille et MADA en collaboration avec des organismes bénévoles préparent des activités pour la semaine du 24 février au 4 mars 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser les dépenses suivantes pour la semaine d'activités du 24 février au 4 mars 2017 :

Jeux gonflables (Amusement SC)	1575\$
Fournitures diverses (Municipalité)	250\$
Déjeuner La FADOQ	500 \$
Pour un total de :	2 325 \$.

Un montant de 500 \$ sera pris dans le budget de la politique familiale.

2017-02-037
6519

CONGRÈS 2017 – COMBEQ

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister au congrès 2017 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu les 4, 5 et 6 mai 2017, à Québec, au coût de 590 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2017-02-038
6519

DEMANDE D'ALIÉNATION DU LOT 4 917 327 – LES SEMENCES ÉLITE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes a reçu une demande d'aliénation d'une partie du lot 4 917 327 appartenant à la ferme « Les Semences Élite du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'aliénation d'une partie du lot 4 917 327 appartenant à la ferme « Les Semences Élite du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau lot créé aura une superficie de 30



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

- hectares et sera utilisé à des fins d'exploitation d'une bleuetière déjà en place;
- CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation projetée du lot subdivisé ne changera pas le potentiel agricole du lot faisant l'objet de la demande et des lots avoisinants;
- CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation du lot à des fins agricoles sera maintenue;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune conséquence négative sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir n'est appréhendée;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune contrainte et effets des lois et règlements ne sont appréhendés;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a peu de terrains disponibles à des fins d'agriculture dans la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne seront pas affectées;
- CONSIDÉRANT QUE** l'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et la région ne se trouve pas affecté;
- CONSIDÉRANT QUE** les deux lots ainsi créés seront suffisamment grands pour y accueillir des activités agricoles;
- CONSIDÉRANT QUE** l'exploitation d'une bleuetière sur le nouveau lot sera profitable pour la région par la consolidation des emplois reliés à l'exploitation de la bleuetière;
- CONSIDÉRANT QUE** la présente demande n'affecte pas les conditions socio-économiques nécessaires à la vitalité d'une collectivité;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande de donner un avis favorable à la demande d'aliénation du lot 4 917 327.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes donne un avis favorable à la demande d'aliénation du lot 4 917 327 appartenant à la ferme les Semences Élite du Québec.

2017-02-039
6520

RECONNAISSANCE D'UN DROIT ACQUIS – 143, RUE DE BAIE-SAINT-LUDGER

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes a reçu une demande de reconnaissance d'un droit acquis pour la superficie du lot 4 918 818;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal prend connaissance de la demande de reconnaissance du droit acquis reçue pour la superficie du lot 4 918 818;
- CONSIDÉRANT QUE** le ou vers le 23 juin 1975 un bâtiment d'une grandeur de 8 pieds par 12 pieds y est construit en vertu du permis de construction émis par la municipalité;

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



- CONSIDÉRANT QUE** le 20 juillet 1977, M. Adalbert Labrie se porte acquéreur d'un terrain désigné comme étant une partie du lot 32, rang 1, d'une largeur de 100 pieds et de 200 pieds de longueur;
- CONSIDÉRANT QU'** une roulotte de 8 pieds par 20 pieds a été inscrite au rôle d'évaluation jusqu'en 1982 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le lot 32 partie devient le lot 32-12 en 1982;
- CONSIDÉRANT QUE** le 19 octobre 1994, M. Adalbert Labrie agrandi son terrain avec l'achat du lot 32-16-1;
- CONSIDÉRANT QUE** le 27 août 1997, M. Adalbert Labrie obtient un permis de transformation auprès de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** le terrain actuel à une superficie de 3 006,4 m² et une largeur de 30,4 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE** selon le Règlement de lotissement actuellement en vigueur, la superficie et la largeur minimales d'un lot situé à moins 100 mètres d'un cours d'eau et non desservi par l'aqueduc et l'égout sont fixées à 4 000 m² et 50 mètres de largeur;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le propriétaire peut prétendre avoir des droits acquis pour la superficie et la largeur du lot 4 918 818 qui se veulent inférieures aux normes prescrites.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault et résolu à l'unanimité, de confirmer le droit acquis quant à la superficie et la largeur minimales requises pour le terrain constitué du lot 4 918 818 concernant la propriété du 143, rue de Baie-Saint-Ludger.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-02-040
6521

PRÉSENTATION D'UN PROJET POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN D'UNE PARTIE OU DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE

- CONSIDÉRANT QUE** depuis l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Manicouagan et de son plan de mise en œuvre en aout 2012, les municipalités de la péninsule de Manicouagan se questionnent sur la pertinence de regrouper, en tout ou en partie, les services qu'ils offrent en sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a lancé un appel de projets pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT** les critères de présentation d'un tel projet;
- CONSIDÉRANT QUE** les organismes municipaux intéressés doivent mandater par résolution un organisme municipal pour présenter le projet d'étude y compris le



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

devis qui a été préparé à la direction régionale
du MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme municipal désigné doit accepter le
mandat par résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et
résolu à l'unanimité, de :

- mandater la municipalité de Ragueneau pour présenter à la direction
régionale du MAMOT un projet concernant la réalisation d'une étude
d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de
l'offre municipale en sécurité incendie;
- d'autoriser un budget maximum de 70 000 \$ pour la réalisation d'une telle
étude, dont une somme maximale de 35 000 \$ en contribution municipale
sera répartie en parts égales entre les municipalités participantes;
- de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la
municipalité de Ragueneau au plus tard le 17 février 2017.

2017-02-041
6522

TESTS D'APPAREILS RESPIRATOIRES - SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE des tests doivent être réalisés sur les 4 appareils
respiratoires Survivair du service incendie de
Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE ces tests seront réalisés par le fabricant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Deschênes, et
résolu à l'unanimité, d'autoriser la compagnie L'Arsenal afin de procéder aux
tests sur les 4 appareils respiratoires Survivair, au coût de 408,16 \$, taxes
incluses.

2017-02-042
6522

FERMETURE AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, de
fermer Les Affaires nouvelles.

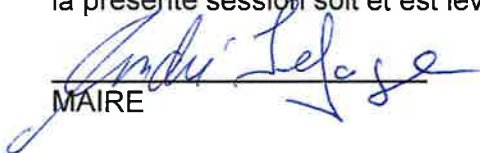
PÉRIODE DE QUESTION


Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2017-02-043
6522

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité, que
la présente session soit et est levée, il est 20 h 18.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.*


Maire